

## DIAGNOSTIC IMMOBILIER - TERMITES - FORMATION INITIALE

Suivre cette formation théorique et pratique en présentiel, permet de se présenter à l'examen de Certification de Diagnostiqueur technique immobilier (Arrêté du 24/12/2021) Etats relatifs à la présence de termites.

### Objectifs opérationnels

- Dresser avec méthodologie l'état relatif à la présence des termites dans le bâtiment en utilisant les outils adaptés à l'activité
- Rédiger les rapports constituant la matérialisation des contrôles effectués

### Public Concerné

Candidats/Candidates à la certification de Diagnostiqueur technique immobilier "Domaine termites"

### Durée

**28.00** Heures **4** Jours

### Prérequis

Suivre ce parcours de formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

### Parcours pédagogique

#### STRUCTURES ET SYSTEMES CONSTRUCTIFS & THERMINOLOGIE TECHNIQUE TOUS CORPS

Module suivi en E-Learning en amont de la formation présentielle

##### Les bases du bâtiment

- Historique de la construction
- Eléments d'ouvrage
- Intervenants de la construction
- Classification des bâtiments
- La préparation du terrain avant construction
- Matériaux de la construction
- Gros oeuvre
- Second oeuvre
- Equipements et installations techniques
- Pathologies

##### DOMAINE TERMITES

##### FORMATION THEORIQUE

##### Les caractéristiques d'un bâtiment

- Les différentes structures des principaux systèmes constructifs la terminologie technique tous corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec :
  - Le bois
  - L'utilisation du bois dans un bâtiment
  - La charpente en bois
  - Le plancher bois
  - Le pan de bois
  - Les escaliers en bois

##### La biologie des termites

- La biologie des termites présents sur le territoire
- Les caractéristiques des termites
- Les modes d'infestation des termites

- Les conséquences des infestations

### **Les pathologies du bâtiment**

- Les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment :

- Les classes de risques
- La longévité du bois
- Les critères de durabilité

### **Les textes réglementaires**

- Les textes réglementaires du diagnostic termites
- L'historique des textes
- Le code de la construction
- La carte de France des arrêtés

### **Le bois et les matériaux dérivés**

- Le bois et matériaux dérivés :
  - Ses agents de dégradation biologique
  - Sa durabilité naturel et conférée
  - Ses applications en construction

### **Les moyens de lutte contre les termites**

- Les différentes méthodes et moyens de lutte contre les termites
- Les différentes méthodes préventives et curatives

### **Les équipements du diagnostic termites**

- Les équipements nécessaires au bon déroulement de la mission de diagnostic termites

## **FORMATION PRATIQUE**

### **Réalisation d'un examen visuel de parties visibles et accessibles**

- Inspection visuelle des murs, sols, cloisons, plafonds, plinthes...
- Inspection visuelle des ouvrants, passages de canalisation électrique, ventilations, fissures, joints de dilatation...
- Inspection visuelle des matériaux non celluloseux attachés au bâti pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtements de sols ou muraux)
- Identification des indices d'infestation de termites

### **Réalisation des sondages mécaniques des bois visibles et accessibles**

- Réalisation des sondages non destructifs sur l'ensemble des éléments en bois
- Réalisation des sondages approfondis destructifs sur les éléments en bois dégradés
- Identification des indices d'infestation de termites

### **Rédaction un ordre de mission**

#### **Rédaction du rapport de l'état relatif à la présence de termites**

- Rédaction de la partie administrative
- Identification des parties de bâtiment visitées et rédiger le résultat du diagnostic
- Identification des parties de bâtiment n'ayant pu être visité
- Identification des ouvrages ou parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés
- Rédaction des constatations diverses
- Rédaction des différentes mentions à faire figurer sur le rapport

## **Méthodes et moyens pédagogiques**

### **METHODES PEDAGOGIQUES**

- Le parcours d'apprentissage prévoit des exposés théoriques et des exercices pratiques d'entraînement aux méthodes, principes et protocoles d'intervention d'un diagnostic / repérage tenant compte d'une analyse de risque lié à l'exercice de l'activité ainsi que l'élaboration de rapports matérialisant les contrôles effectués et les conclusions apportées.

### **RESSOURCES PEDAGOGIQUES**

- Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

### **MOYENS TECHNIQUES**

- La conception pédagogique prévoit la présentation, la démonstration et/ou l'utilisation de matériels et d'outils professionnels.
- La formation en présentiel se déroule dans un " logement école " spécifiquement aménagé pour accueillir les apprenants/apprenantes.

## MODULE E-LEARNING "LES BASES DU BATIMENT" SUIVI EN AMONT DE LA FORMATION

### Méthodes pédagogiques

- Le module E-Learning présente une démarche pédagogique illustrées par des schémas animés.
- Le cours se clôture par une auto-évaluation scorée et renouvelable.

### Moyens d'organisation, d'accompagnement et d'assistance technique

- Le module E-learning est réalisé sur une plate-forme web dédiée et en illimité à partir de la date d'envoi du mail fournissant le login et mot de passe individuels jusqu'à l'entrée en formation en présentiel.
- L'apprenant est suivi durant tout le déroulement de sa formation E-Learning. Il peut exprimer ses difficultés et ses questions d'ordre des connaissances via la messagerie privée sur la plate-forme E-Learning. Le Référent pédagogique (Formateur) lui apporte une réponse ou aide pédagogique sous 48 heures, (jours ouvrés) par messagerie privée sur la plateforme ou par téléphone.
- En cas de difficulté d'utilisation de la plateforme, l'apprenant est mis en contact avec un Référent technique qui lui apporte une réponse sous 48 heures (jours ouvrés) par messagerie privée sur la plate-forme ou par téléphone.
- Prérequis d'environnement informatique : L'apprenant(e) doit avoir à sa disposition un ordinateur ou une tablette muni d'une carte son et d'un lecteur multimédia ainsi qu'un accès internet par un navigateur d'une version récente.

## ■ Qualification Intervenant(e)(s)

- Le Formateur qualifié est un professionnel expérimenté dans les domaines techniques du bâtiment.
- Le Référent technique pour la partie de la formation en E-Learning est l'administrateur du LMS de la plateforme.

## ■ Méthodes et modalités d'évaluation

### EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET PRATIQUES

- Les évaluations théoriques et pratiques réalisées en fin de chaque partie, mesurent le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant selon les compétences exigées mentionnées à l'anexe III de l'arrêté du 24 décembre 2021.
- L'évaluation des acquis théoriques est réalisée en ligne sur la base d'un questionnaire individuel.
- L'évaluation des acquis pratiques est réalisée par des exercices individuels.
- La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

### MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

- Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

## ■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD  
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490  
Mail : [formation@groupeginger.com](mailto:formation@groupeginger.com)